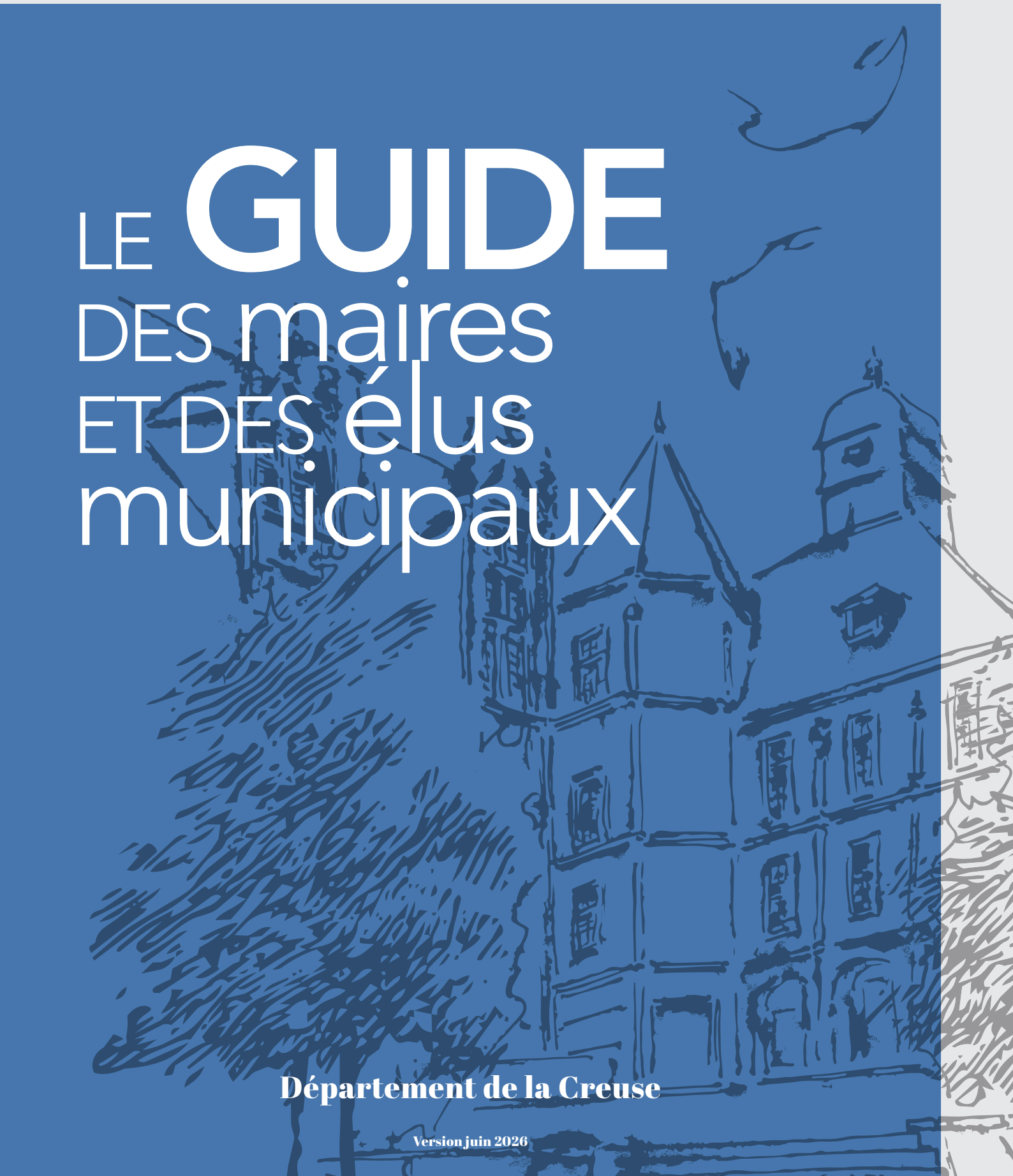


LE GUIDE DES MAIRES ET DES ÉLUS MUNICIPAUX

A blue-toned sketch of a town square. In the center is a church with a prominent tower and a dome. To the left, there are several trees with dense foliage. The background shows other buildings and a clear sky with a few birds flying. The entire scene is rendered in a sketchy, artistic style with varying shades of blue.

Département de la Creuse

Version juin 2026

sommaire

LA CREUSE EN CHIFFRES	4 et 5
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :	
• Comment ça marche ?	6 et 7
• Partenaire des maires	8 et 9
LES CANTONS	
Les élus départementaux	10 et 11
AIDER CEUX QUI EN ONT BESOIN	12 à 15
• ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE	
• PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET PERSONNES ÂGÉES	
• L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI	
AMÉNAGER LE TERRITOIRE	16 à 19
• ENTRETIEN ET URGENCES	
• DES PROJETS FUTURS D'AMÉNAGEMENT	
ANIMER LE TERRITOIRE AVEC VOUS	20 et 21
• CULTURE ET PATRIMOINE	
• SPORT ET TOURISME	
ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS	22 et 23
• PRÉPARER L'INSTALLATION ET LA SANTÉ	
ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT	24



**Mesdames les Maires, Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les élus municipaux,**

À la suite des élections municipales de mars 2026, je tiens, au nom du Conseil départemental de la Creuse, à vous renouveler mes félicitations pour votre élection et pour l'engagement que vous avez choisi de prendre au service de votre commune et de ses habitants.

Dans la Creuse, le rôle des maires et des équipes municipales est essentiel. Vous êtes les premiers interlocuteurs des habitants, souvent sollicités face aux difficultés du quotidien comme pour accompagner les projets d'avenir. Votre engagement permet de maintenir les services, de faire vivre les communes et de porter des initiatives utiles à la vie locale.

Le Conseil départemental partage cette même exigence de proximité. Collectivité du quotidien, il intervient dans des domaines qui concernent directement la vie des Creusois : solidarités, routes, collèges, accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, protection de l'enfance, accès aux soins, numérique, eau et assainissement, environnement, attractivité territoriale et soutien aux communes.

Dans un département rural comme le nôtre, la coordination entre les communes, les intercommunalités et le Département est déterminante pour répondre concrètement aux besoins des habitants et garantir une présence équilibrée des services sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil départemental entend être un partenaire utile, disponible et à l'écoute des élus locaux. C'est l'ambition de ce guide : vous permettre de mieux connaître ses compétences, d'identifier les interlocuteurs utiles et de disposer d'informations pratiques pour vous accompagner tout au long de votre mandat.

Nous avons souhaité un document simple, concret et accessible, conçu comme un outil directement mobilisable au service de vos projets.

Parce que l'avenir de la Creuse se construit au plus près du terrain, avec les communes et leurs élus, le Conseil départemental restera pleinement mobilisé à vos côtés pour accompagner les initiatives qui font vivre et développer notre territoire.

Je vous souhaite pleine réussite dans votre mandat au service des Creusoises et des Creusois.

Valérie SIMONET

Présidente du Conseil départemental de la Creuse

La Creuse en chiffres

TERRITOIRE

- **5 656** km²
- **318 000** ha de surface agricole utile (soit environ 57% de la superficie du département)
- **11 192 km** de routes dont 4 410 km de routes départementales soit 38m/habitant (ratio le plus élevé de France)

ÉDUCATION

- **177** établissements scolaires dont 18 collèges
- **4 122** collégiens (2024-2025)
- **1** campus connecté universitaire

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- **255** communes
- **15** cantons
- **1** Communauté d'Agglomération (Grand Guéret) et **8** Communautés de communes
- **6** Maisons du Département (Aubusson, Auzances, Boussac, Bourgneuf, Guéret et La Souterraine)

ÉCONOMIE / EMPLOI

- **7 413** entreprises*
- **7,9%** : Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2025
- **4 956** associations
- **9,7%** des emplois relèvent de l'agriculture



POPULATION

- ▶ **115 529** habitants
soit 1,9% de la population*
de la Région Nouvelle-Aquitaine
- ▶ **20,8** habitants/km²
- ▶ **34%** de plus de 65 ans*
- ▶ **89 302** logements dont 13 806
vacants et 17 767 résidences
secondaires

ENVIRONNEMENT

- ▶ **5 500** km de cours d'eau
- ▶ **1** Réserve Naturelle Nationale
(Etang des Landes)
- ▶ **1** Parc Naturel Régional
(Millevaches)
- ▶ **30%*** : Taux de boisement
- ▶ **26 000** km de haies
Département le plus bocager
de France

TOURISME

- ▶ **1 200** emplois liés au tourisme
- ▶ **426** km de véloroutes
- ▶ Plus de **5 500 km** d'itinéraires de
randonnée balisés
- ▶ **1** organisme qui promeut le tou-
risme en Creuse : Creuse Tourisme
- ▶ **3,9 millions** de nuitées touris-
tiques en 2025

Le saviez-vous ?

PATRIMOINE

La tapisserie d'Aubusson est inscrite au **PATRIMOINE IMMATÉRIEL CULTUREL DE L'UNESCO**. La Cité internationale de la tapisserie représente un fleuron culturel national et un levier d'attractivité majeur pour la Creuse.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Comment ça marche ?

LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX TIRENT LEUR LÉGITIMITÉ DU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT. CE SONT LES CREUSOIS QUI DÉSIGNENT LEURS 30 CONSEILLERS — DEUX PAR CANTON, UN HOMME ET UNE FEMME — POUR UN MANDAT DE SIX ANS. COMPRENDRE SON FONCTIONNEMENT, C'EST COMPRENDRE COMMENT FAIRE AVANCER VOS DOSSIERS.

À l'issue des élections départementales de juin 2021, les 30 conseillers départementaux élus dans les 15 cantons de la Creuse ont constitué l'Assemblée départementale. Ils ont ensuite élu en leur sein une Présidente, Valérie SIMONET, ainsi que neuf vice-présidents, qui forment l'exécutif départemental.

L'Assemblée se réunit en séance plénière au moins une fois par trimestre. Ces séances publiques permettent de débattre et de voter les décisions les plus importantes pour le territoire. Entre deux sessions, la Commission permanente, réunie chaque mois, examine les affaires courantes et assure le suivi des dos-

siers. En amont, cinq commissions thématiques étudient les projets et préparent les décisions soumises au vote.

Le Conseil départemental entretient un dialogue permanent avec les communes et leurs élus. Au quotidien, les services départementaux accompagnent nos concitoyens et apportent leur expertise dans les différents domaines d'intervention de la collectivité. Les conseillers départementaux, ancrés dans leur canton, contribuent également à faire remonter les besoins du terrain et à nourrir les décisions de l'Assemblée départementale.

LA **LOI NOTRe** DE 2015 a clarifié le partage des compétences

Le Département exerce des compétences essentielles au service des habitants. Il met en place la protection de l'enfance et la Protection Maternelle et Infantile (PMI), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour les personnes âgées, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA. Il entretient les routes départementales, gère les 18 collèges du territoire, soutient techniquement et financièrement les communes, et conduit des politiques en faveur de la culture, du sport, du tourisme, du pa-

trimoine et de l'environnement (eau, assainissement...). Avec les EPCI, le syndicat Mixte Dorsal, dont le Département est membre cofinanceur, assure les raccordements à la fibre avec l'extinction du réseau cuivre (téléphone filaire). De fait, il concourt également à l'entretien du réseau fibre.

Les communes assurent quant à elles les missions de proximité : état civil, écoles maternelles et élémentaires, voirie communale, urbanisme ou encore services à la population. Le Département les accompagne dans leurs projets, sans se

substituer à leurs responsabilités.

Le Conseil départemental dispose d'une autonomie politique et budgétaire. Cette capacité de décision lui permet d'adapter ses politiques aux réalités du territoire creusois, et aux besoins spécifiques de ses habitants.

Pour les maires, le Conseil départemental constitue un partenaire de proximité et un acteur majeur de l'aménagement du territoire. Il contribue à son développement équilibré, en accompagnant à la fois les pôles structurants et les communes les plus rurales.

Les commissions thématiques

Avant d'être soumises au vote de l'assemblée plénière, toutes les politiques publiques et demandes de subventions transitent par l'une des cinq commissions thématiques.

**MODERNISATION,
FINANCES
et RESSOURCES
HUMAINES**

**ACCUEIL
et ATTRACTIVITÉ**

**SOLIDARITÉS,
FAMILLES,
VIE COLLÉGIENNE
et SPORTS**

**SOLIDARITÉS
TERRITORIALES
et DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

**NUMÉRIQUE
et MOBILITÉS**

LE
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

Partenaire des maires

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LES COMMUNES INTERVIENNENT DANS DES CHAMPS DE COMPÉTENCES DISTINCTS MAIS COMPLÉMENTAIRES. DANS UN TERRITOIRE RURAL COMME LA CREUSE, CETTE COMPLÉMENTARITÉ SE TRADUIT CONCRÈTEMENT DANS LA CONDUITE DES PROJETS COMME DANS LA GESTION DU QUOTIDIEN. CE GUIDE A POUR OBJECTIF DE VOUS PERMETTRE D'IDENTIFIER LES APPUIS MOBILISABLES AUPRÈS DU DÉPARTEMENT ET DE MIEUX COMPRENDRE LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DONT VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER TOUT AU LONG DE VOTRE MANDAT.

Vous connaissez votre commune mieux que quiconque. Vous savez quelle famille traverse une période difficile, quel bâtiment est en train de se dégrader, quel habitant est isolé depuis des semaines. Le Département dispose de ressources humaines, techniques et financières, ainsi que d'un réseau de partenaires, que les communes de petite taille ne peuvent pas toujours mobiliser seules. La qualité de l'action publique repose sur

un dialogue régulier entre les communes, les intercommunalités et le Département.

L'expérience montre que la réussite de vos projets est facilitée lorsque le Conseil départemental est associé en amont. Cela permet d'identifier les dispositifs adaptés, de sécuriser les démarches et d'optimiser les financements mobilisables.

Vous êtes 255 maires dans la Creuse

255 interlocuteurs de proximité

**Vos remontées d'informations sont essentielles
pour un déploiement plus adapté
de la politique départementale.**

Des rôles complémentaires

LE DÉPARTEMENT GÈRE...



LES POLITIQUES SOCIALES
+ **LOGEMENT** (PMI, Protection de l'Enfance, RSA, APA, PCH...)

LES ROUTES DÉPARTEMENTALES (entretien, sécurité, modernisation)

LES 18 COLLÈGES

L'INGÉNIERIE TERRITORIALE
Via l'Agence A2.3 (centre d'instruction mutualise pour l'urbanisme et assistance à maîtrise d'ouvrage) et le CAUE23

L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
(SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration)

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(espaces naturels sensibles, milieux aquatiques)

LA COMMUNE GÈRE...



L'ÉTAT CIVIL (naissances, mariages, décès) et
LES SERVICES DE PROXIMITÉ

LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS
(rues, places, chemins ruraux)

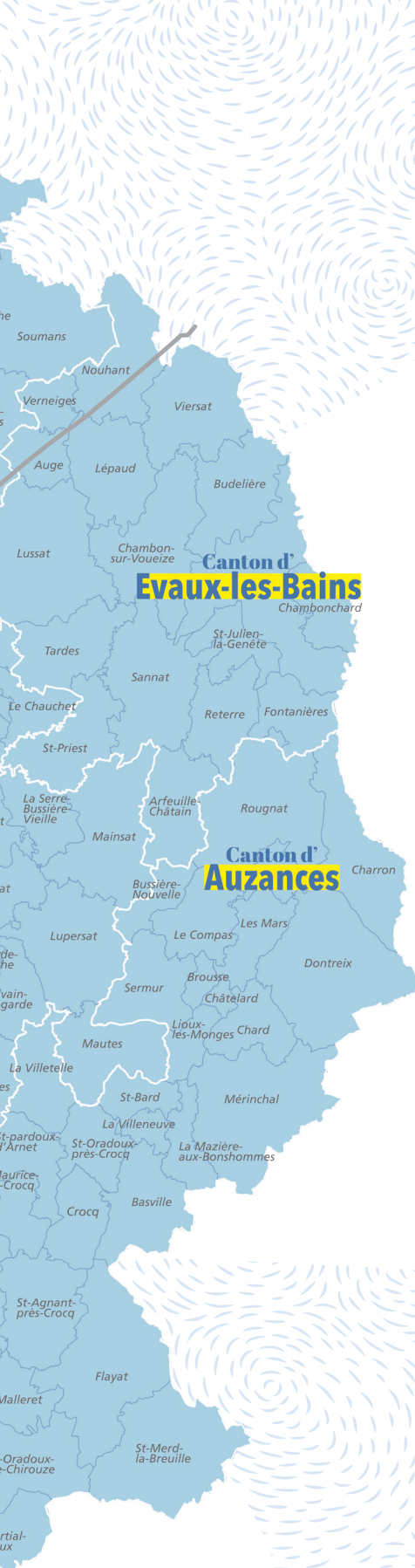
LES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

L'URBANISME, LES PERMIS DE CONSTRUIRE

LES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT
(maintenues ou déléguées)

LA GESTION DES ESPACES VERTS LOCAUX ET LA PROPRETÉ

4,7 millions d'euros sont inscrits au budget 2026 en soutien direct au bloc communal au sein d'un effort global de plus de 30 millions d'euros consacrés aux dépenses d'équipement.

Canton de **Boussac****Catherine GRAVERON***Conseillère départementale***Franck FOULON***3^{ème} Vice-président**En charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments*Canton de **Guéret 1****Isabelle PÉNICAUD***Conseillère départementale***Thierry BOURGUIGNON***Conseiller départemental*Canton de **Dun-le-Palestel****Hélène FAIVRE***6^{ème} Vice-présidente**En charge du numérique et des mobilités***Laurent DAULNY***Conseiller départemental, délégué aux sports*Canton de **Guéret 2****Mary-Line GEOFFRE***Conseillère départementale***Eric BODEAU***Conseiller départemental*Canton de **Evaux-les-Bains****Marie-Thérèse VIALLE***8^{ème} Vice-présidente**En charge de l'autonomie***Nicolas SIMONNET***Conseiller départemental, délégué au tourisme*Canton de **La Souterraine****Marie-France GALBRUN***Conseillère départementale***Patrice FILLOUX***Conseiller départemental*Canton de **Felletin****Renée NICOUX***Conseillère départementale***Jean-Luc LÉGER***Conseiller départemental*Canton de **Le Grand-Bourg****Delphine CHARTRAIN***Conseillère départementale***Bertrand LABAR***Conseiller départemental, délégué à l'agriculture*Canton de **Bourgneuf****Marinette JOUANNETAUD***Conseillère départementale***Jean-Jacques LOZACH***Conseiller départemental*Canton de **Gouzon****Marie-Christine BUNLON***4^{ème} Vice-présidente**En charge de la vie collégienne et étudiante et des sports***Patrice MORANÇAIS***1^{er} Vice-président**En charge du retour à l'emploi, de l'insertion et du logement*Canton de **Saint-Vaury****Lucette CHENIER***Conseillère départementale***Philippe BAYOL***Conseiller départemental*



AIDER CEUX QUI EN ONT BESOIN

Dans l'exercice de votre mandat, vous êtes bien souvent le **premier repère des habitants** face aux questions du quotidien. Parmi celles-ci, la jeunesse, la parentalité, l'accès à l'emploi et les situations familiales fragiles peuvent occuper une place centrale. À vos côtés, **des services départementaux essentiels** agissent avec discrétion mais constance.

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

Un accès aux soins sur votre territoire

La PMI est un service du Conseil départemental dédié à la santé et à la prévention. Elle assure gratuitement le suivi des grossesses, les consultations médicales et vaccinales des enfants jusqu'à six ans, les visites à domicile et les bilans de santé en école maternelle. Elle délivre les agréments des assistants maternels et accompagne les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) et les crèches du territoire : c'est donc aussi un levier pour structurer l'offre d'accueil de la petite enfance sur votre commune.

Pour vous, la PMI est bien plus qu'un service départemental, c'est un partenaire de terrain. Elle peut vous accompagner dans vos réflexions et vos projets en matière de petite enfance, vous apporter une expertise sur les besoins des familles de votre commune et constituer un relais dans les situations qui vous préoccupent. Votre connaissance fine

du territoire, conjuguée à son expertise médico-sociale, permet une action plus efficace et mieux coordonnée.

Le programme PANJO :

Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents — illustre la capacité d'innovation de la PMI creusoise. La Creuse en fait partie depuis 2023. Des sages-femmes et puéricultrices réalisent entre six et douze visites à domicile, de la grossesse jusqu'aux 12 mois du bébé, pour accompagner les parents dans leurs premiers gestes et repérer les fragilités précoces. La PMI est parfois le seul service de santé accessible aux familles dans certains secteurs de la Creuse. Pensez à en faire part à vos administrés.

Protection de l'enfance, quelle responsabilité ?

Vous êtes souvent le premier à être alerté d'une situation préoccupante concernant un enfant. Le Département est là pour prendre le relais avec les outils et le cadre légal appropriés.

Obligation légale : le signalement des enfants en danger

- Comme vous le savez, en tant que maire, vous êtes officier de police judiciaire et avez une obligation légale de signaler toute situation d'enfant en danger.

- Contactez la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) au sein des services départementaux :

Mail : crip@creuse.fr

Tél. : 05 44 30 24 61 ou 05 44 30 24 60.



EN SITUATION D'URGENCE

▶ **119**

(ALLO ENFANCE EN DANGER)

24h/24, 7j/7

Les Centres de Santé Sexuelle, un service gratuit et confidentiel à faire connaître

Les Centres de Santé Sexuelle (CSS) portés par le Département offrent à vos habitants un accès gratuit et confidentiel aux soins de santé intime — contraception, dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), conseil conjugal, entretien préalable à l'IVG, accompagnement des victimes de violences.

Leur force : ils reçoivent sans condition de ressources, sans couverture sociale obligatoire pour les mineurs, et sans jugement. Quatre points d'ancrage couvrent le territoire, desservis par un numéro unique.

NUMÉRO UNIQUE CSS ▶ **05 44 30 26 32**

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET PERSONNES ÂGÉES

Votre partenaire pour l'autonomie

La Maison Départementale de l'Autonomie est le guichet unique du Département pour tout ce qui concerne l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap. Elle intègre notamment la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et instruit l'ensemble des demandes de droits et de prestations.

En tant que maire, vous serez souvent le premier alerté d'une situation de fragilité :

- une personne âgée isolée qui ne sort plus ;
- un adulte en situation de handicap dont la situation se dégrade ;
- une famille qui ne sait pas vers qui se tourner.

Le Département est à vos côtés pour que vous n'ayez pas à résoudre seul ces situations.

CONTACT ▶ 05 44 30 28 28

Comment accompagner les personnes en situation de handicap ?

La Maison Départementale de l'Autonomie instruit les demandes de prestation de compensation du handicap (PCH), d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), ainsi que les orientations vers les établissements et services spécialisés du territoire (ESAT, IME, SESSAD, foyers de vie). Si l'un de vos

administrés se trouve en situation de handicap et ne sait pas vers qui se tourner, la Maison Départementale de l'Autonomie est sa porte d'entrée. Elle vous aidera aussi à identifier les aménagements accessibles à vos bâtiments communaux.

CONTACT ▶ 05 44 30 28 28

Comment accompagner les personnes âgées ?

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) permet aux personnes de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, de financer une aide à domicile ou une prise en charge en établissement. Le Département instruit les demandes, fixe le plan d'aide et verse la prestation. Il autorise et contrôle par ailleurs les services d'aide à domicile (SAAD) intervenant sur le territoire, ainsi que les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

L'isolement des personnes âgées est l'une des réalités les plus difficiles du monde rural. Votre commune peut jouer un rôle de vigie essentiel — en identifiant les personnes seules, en relayant les alertes vers la Maison Départementale de l'Autonomie, etc.

CONTACT ▶ 05 44 30 28 28

L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI

Un service dédié au retour à l'emploi

Le Département de la Creuse se mobilise pleinement pour accompagner l'accès à l'emploi et soutenir les initiatives locales. Depuis le 1^{er} avril 2026, cette ambition se concrétise à travers la création de la DILE, une direction dédiée pour agir efficacement en faveur de l'emploi auprès de vos administrés. En réunissant emploi, insertion et logement dans une seule direction, le Département offre désormais une porte d'entrée cohérente pour tous les acteurs du territoire.

Pour vous, cela signifie un interlocuteur identifié pour toutes les questions liées à l'insertion professionnelle sur votre commune : un habitant en difficulté, un allocataire du RSA qui peine à retrouver une activité ou encore une entreprise locale que vous aimeriez sensibiliser aux clauses sociales dans les marchés publics (elles permettent à l'acheteur public d'intégrer des objectifs d'insertion et d'emploi dans ses marchés).

CONTACTEZ LA DILE PAR MAIL

► direction.insertionlogement@creuse.fr

Un outil pour l'emploi à relayer sur votre territoire

JOB 23 est la plateforme d'emploi gratuite dédiée aux Creusois. Elle recense des offres que l'on ne trouve pas sur les canaux classiques, facilite la mise en relation entre employeurs locaux et candidats, et s'appuie sur la géolocalisation pour orienter les recherches. Elle complète France Travail sans le remplacer, en rapprochant concrètement l'offre et la demande à l'échelle locale.

En tant que maire, vous pouvez relayer JOB 23 auprès de vos administrés et des entreprises de votre commune. Des ateliers mensuels sont organisés pour accompagner les utilisateurs. Si vous avez besoin de recruter pour vos services communaux, JOB 23 est aussi un canal de diffusion pertinent pour des profils locaux.

CONSULTEZ LE SITE INTERNET ► job23.fr

Faire de vos projets un accélérateur d'insertion

Le Département s'appuie sur un réseau de structures d'insertion couvrant des secteurs variés — bâtiment, entretien des espaces naturels, recyclage, maraîchage. Ces structures offrent un cadre pour retrouver une activité, acquérir des compétences et préparer un retour à l'emploi pérenne. Si votre commune a des besoins en travaux d'entretien ou d'aménagement, certaines structures d'in-

sertion peuvent en être prestataires — avec un double bénéfice : vous répondez à un besoin local et vous contribuez au parcours d'insertion d'un habitant de votre territoire. Renseignez-vous auprès du réseau creusois pour connaître les structures actives près de chez vous.

PLUS D'INFOS ► reseau-creuse-siae.fr

Un accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA

Le Département de la Creuse assure le versement du RSA pour les allocataires du territoire. Ceux-ci doivent s'engager dans un parcours d'accompagnement formalisé par un contrat d'engagement réciproque et sont suivis par nos équipes, au plus près des réalités locales.

Territoire précurseur, la Creuse a fait le choix d'un RSA responsabilisant, assorti de conditions d'accompagnement et d'insertion, afin de favoriser un retour progressif vers l'emploi. Ce dispositif repose sur un suivi individualisé et une mobilisation coordonnée des acteurs sociaux (France Travail...).

Dans ce cadre, les maires jouent un rôle essentiel de repérage et d'orientation. Le Département est à votre disposition si l'un de vos administrés se trouve en situation de fragilité sociale. Il est recommandé de l'orienter vers nos travailleurs sociaux qui prendront alors le relais pour évaluer la situation et mettre en place un accompagnement adapté.

CONTACTEZ LA DILE PAR MAIL

► direction.insertionlogement@creuse.fr



AMÉNAGER LE TERRITOIRE

Le Département ne se contente pas de gérer ses propres compétences : **il met à votre disposition un ensemble d'outils d'ingénierie, de conseil et de financement** conçus pour renforcer vos capacités à agir. En voici les principaux, et les intérêts qu'ils présentent pour vous, élus.

RÉSEAUX : ENTRETIEN ET URGENCES

L'entretien des routes,

Avec 4 410 kilomètres de routes départementales, la question routière est une compétence importante du Département. Chaque année, le service des routes assure l'entretien courant, la remise en état des chaussées, la signalisation, le traitement des talus et fossés, la viabilité hivernale et la sécurité des ouvrages d'art.

Si vous constatez sur votre territoire une situation d'urgence sur une route départementale (arbre tombé en travers de la chaussée, débordement d'un cours d'eau,

dégradations brutales de l'infrastructure...), signalez-le sans délai à la gendarmerie de votre secteur qui fera remonter l'information à notre cellule de veille routière. La distinction entre voirie communale et voirie départementale n'est pas toujours intuitive pour les habitants, mais votre signalement contribue à la rapidité d'intervention.

CONTACTEZ ► la gendarmerie de votre secteur.

Gestion de l'eau, un appui technique à vos côtés

Les compétences eau et assainissement sont des sujets complexes et un point d'actualité important pour votre mandat. La loi du 11 avril 2025 a supprimé le transfert obligatoire de ces compétences aux intercommunalités initialement prévu au 1^{er} janvier 2026.

Quelle que soit l'organisation sur votre commune, le Département vous accompagne via son SATESE — Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration. Ce service apporte un soutien technique aux communes et syndi-

cats ruraux : visites de terrain, conseil pour l'exploitation des stations d'épuration, accompagnement des études et travaux.

Le Département finance également vos travaux en eau potable dans le cadre de son schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 et des travaux en assainissement collectif.

CONTACT ► satase23@creuse.fr
ou **aep23@creuse.fr**

Le saviez-vous ?

LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

accompagne les acteurs publics et privés dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire et de l'environnement, en garantissant des analyses fiables, impartiales et conformes aux exigences réglementaires.

CONTACT

► **05 55 81 87 30** laboratoire@creuse.fr

DES PROJETS FUTURS D'AMÉNAGEMENT

Votre bureau d'ingénierie territoriale

A2.3 : l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse propose une assistance technique pour votre voirie communale : diagnostics, programmation des travaux d'entretien, rédaction des DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), suivi de chantier.

Créé en 2018 par le Conseil départemental, cet établissement public installé à Guéret auquel 125 communes et organismes adhèrent, agit selon trois modalités complémentaires.

Le **Centre d'Instruction Mutualisé** (CIM) instruit pour le compte des communes adhérentes les déclarations préalables et les permis de construire. C'est une aide précieuse si votre commune ne dispose pas des compétences internes pour traiter ces dossiers avec la rigueur qu'ils exigent.

L'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (AMO) vous accompagne de bout en bout sur vos projets d'investissement : pré-diagnostic, préconisations, rédaction de programme, suivi de travaux. Les domaines d'intervention sont variés : voirie, réseaux, bâtiments, aménagement d'espaces publics.

Enfin, l'Agence pilote le **Plan Alimentaire Territorial** de la Creuse qui aide notamment les communes à approvisionner leurs cantines scolaires en produits locaux et propose des formations aux agents de restauration.

CONTACT ▶ 05 55 52 75 75

Architectes et paysagistes à votre service

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse (CAUE23) offre un conseil gratuit, indépendant et confidentiel sur tout projet architectural ou paysager. Aménagement d'un bourg, réhabilitation d'un bâtiment communal, création d'un espace public, compréhension des règles d'urbanisme, assistance pour la rédaction d'un cahier des charges ou pour composer un jury de concours de maîtrise d'œuvre : le CAUE est une ressource précieuse, sous-utilisée par beaucoup de communes qui ignorent son existence. Il dispose en outre de la seule bibliothèque de l'architecture et du paysage de la Creuse. À solliciter en amont des projets.

CONTACT ▶ 05 55 52 30 40

Reconquérir vos logements vacants et adapter l'habitat

La vacance immobilière est une des réalités qui touche de nombreuses communes creuses. Maisons fermées depuis des années, centres-bourgs qui se vident, propriétaires absents ou sans ressources pour rénover : ce parc inexploité représente pourtant un gisement considérable pour attirer de nouveaux habitants et revitaliser votre commune.

Creuse Habitat est le GIP (Groupement d'Intérêt Public) auquel le Département et les EPCI ont confié la maîtrise d'œuvre des Programmes d'amélioration de l'habitat. Agréé « Mon Accompagnateur Rénov' » par l'État depuis 2023, Creuse Habitat accompagne propriétaires occupants et bailleurs sur les démarches MaPrimeRénov' Parcours Accompagné et Ma Prime Logement Décent.

Si votre commune souhaite monter une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle communale ou intercommunale, l'Agence A2.3 peut vous aider à instruire le dossier et à mobiliser les cofinancements nécessaires. Ce type d'opération, souvent perçu comme réservé aux villes moyennes, est tout à fait accessible aux petites communes creuses avec le bon accompagnement.

CONTACT CREUSALIS

▶ **05 55 41 42 00** et **creusalis.fr**

CONTACT CREUSE HABITAT

▶ **05 87 80 90 30**



Le saviez-vous ?

CHAQUE MARCHÉ PUBLIC PEUT SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL

En intégrant une "clause sociale" dans votre marché, vous réservez une partie des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, travailleurs en situation de handicap), via embauche directe ou structure d'insertion. C'est un levier qui transforme la commande publique en outil de politique sociale et d'emploi sur un territoire.

Le Département met à votre disposition un facilitateur clauses sociales qui vous accompagne gratuitement, de la rédaction au suivi.

Le Département met en place des groupements de commandes mutualisés (téléphonie, Internet, carburants...), pensez-y !

CONTACTEZ LE FACILITATEUR

► Jérémie HARDY **05 44 30 29 28** jhardy@creuse.fr



ANIMER LE TERRITOIRE AVEC VOUS

Dans une commune, la culture, le patrimoine, le sport et le tourisme sont souvent les premiers vecteurs de cohésion sociale et les **meilleurs leviers d'attractivité**. Le Département dispose d'un service culture et patrimoine — bibliothèque départementale, conservatoire de musique, archives départementales, plan départemental des sports de nature, agence touristique — pour vous aider à animer votre commune, soutenir vos associations et faire rayonner votre territoire. Autant de ressources à mobiliser pour vos événements, vos équipements et vos projets de valorisation.

CULTURE ET PATRIMOINE

La Bibliothèque Départementale (BDC) — animer la lecture publique

Créée en 1979, le service du Département, la BDC, accompagne la lecture publique et permet un accès à des milliers de documents (livres, presse...) pour un réseau d'environ 115 bibliothèques et points lecture, principalement dans les communes de moins de 10 000 habitants : prêts, formation des bibliothécaires, accompagnement des projets de création et d'informatisation. Si vous accueillez une bibliothèque ou souhaitez en créer une, c'est votre partenaire incontournable. La BDC porte aussi des animations que vous pouvez accueillir dans votre commune : le festival de contes Coquelicot, le festival du livre jeunesse Mômes à la Page ou encore le dispositif Mon premier livre qui distribue un livre à chaque nouveau-né creusois.

CONTACT ▶ 05 44 30 26 26

La musique partout

Le Conservatoire départemental de musique Émile Goué rayonne sur l'ensemble du territoire grâce à des antennes communales ou intercommunales décentralisées et anime des partenariats avec les collèges avec les Classes à Horaires Aménagées Musicales (CHAM).

CONTACT ▶ 05 44 30 26 90

Préserver la mémoire

Service du Département, les Archives assurent une mission de conseil et de contrôle des archives publiques produites en Creuse. Vos archives communales centenaires doivent y être versées en dépôt pour assurer leur conservation pérenne. Les Archives proposent des tableaux de gestion pour vous aider à déterminer ce qu'il faut conserver, éliminer ou verser. Le service propose en prêt gratuit des expositions itinérantes, conçues en interne, pour les collectivités, associations, EHPAD ou établissements scolaires. Elles peuvent être accompagnées de communication ou de conférence. Pensez également à promouvoir le nouvel "Espace Mémoire, Refuge, Résistances" des Archives départementales de la Creuse, qui allie témoignages et archives historiques, pour faire vivre la mémoire locale de la Seconde Guerre mondiale.

CONTACT ▶ 05 44 30 26 50

et archive.creuse.fr

SPORT ET TOURISME

Randonnée et sports de nature — sécuriser et valoriser vos itinéraires

Le Département entretient des centaines de kilomètres de sentiers de Grande Randonnée (GR) et de Grande Randonnée de Pays (GRP) et porte le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et incluant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Si votre commune accueille un site de pratique (sentiers, escalade, base nautique, parcours VTT), l'inscription au PDESI sécurise juridiquement les pratiques et valorise vos itinéraires à l'échelle départementale. Le Département porte également des aides à l'entretien de vos chemins, sous conditions (inscrits au PDIPR).


**CONTACT SERVICE SPORTS ET LOISIRS
DE NATURE ▶ 05 55 52 75 75**

Creuse Tourisme — référencer et promouvoir vos atouts

Creuse Tourisme assure, en lien avec les offices de tourisme, la promotion de la destination et la mise en avant des sites et des manifestations. Vos événements communaux (fêtes, festivals, marchés, animations) gagnent à être référencés sur ses canaux pour toucher visiteurs et nouveaux habitants.

CONTACT ▶ 05 55 51 93 23

et creuse-tourisme.com



ACCUEILLIR ENSEMBLE DE NOUVEAUX HABITANTS

Attirer de nouveaux habitants , faire revenir des jeunes actifs, convaincre un médecin ou un vétérinaire de s'installer. Le Département en a fait une politique à part entière, structurée autour d'une marque, d'un réseau d'accueil partagé avec les intercommunalités et de plans d'attractivité sectoriels. En tant que maire, vous êtes un maillon décisif de cette chaîne : c'est sur votre commune que se joue la décision finale, dans le cadre de vie, les services et l'accueil que vous saurez offrir.

PRÉPARER L'INSTALLATION

„L'Esprit Creuse”, une boîte à outils

Lancée en 2020 dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse, et financée conjointement par l'État et le Département, la marque territoriale L'Esprit Creuse fédère acteurs publics et privés (État, Département, EPCI, communes, chambres consulaires, associations, entreprises) autour d'une identité commune et d'un récit positif du territoire. Pour vous, c'est un outil concret : la marque est mise à disposition libre de droits des acteurs adhérents et peut habiller vos supports de communication, vos manifestations, votre site Internet. Le portail espritcreuse.fr centralise par ailleurs les informations utiles aux candidats à l'installation — cadre de vie, services, offres d'emploi, logement.

Le réseau d'accueil — une porte d'entrée unique pour les nouveaux arrivants

Depuis 2023, les EPCI creusois sont fédérés dans un réseau d'accueil commun, animé par le Département, qui agit comme un guichet partagé pour les nouveaux habitants : information, mise en relation, accompagnement à l'installation. Les chargés de mission attractivité du Conseil départemental et des intercommunalités travaillent avec un outil commun depuis 2024 et se réunissent régulièrement pour suivre les profils en cours d'installation. Si un habitant, un professionnel ou une famille vous sollicite avec un projet d'installation — locale ou en provenance d'une autre région —, orientez-le sans hésiter vers ce réseau : c'est le moyen le plus rapide pour qu'il bénéficie d'un accompagnement personnalisé. Le Département organise également, plusieurs fois par an, des week-ends immersifs qui réunissent en Creuse des familles candidates venues de grandes métropoles : votre commune peut s'y associer, accueillir une visite, présenter ses atouts.

**COORDINATION ATTRACTIVITÉ -
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA CREUSE** ▶ [05 44 30 29 60](tel:0544302960)

Accueillir des soignants

Notre Plan Santé „Avec nous, dites... 23 !”, déployé en partenariat avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine et nos partenaires territoriaux propose une stratégie globale visant à renforcer durablement l'attractivité médicale du territoire.

Le projet s'adresse aux étudiants en santé, mais également aux professionnels de santé et à leurs familles souhaitant venir exercer et s'installer en Creuse.

Le dispositif repose sur une logique d'accompagnement personnalisé à chaque étape du parcours via un Guichet Unique et une coordination des acteurs : promotion du territoire et de l'exercice en milieu rural, accueil des étudiants et internes, accompagnement des professionnels de santé et leurs familles, aide à l'installation, solutions d'hébergement et mise en réseau avec les acteurs locaux.

CONTACT ▶ [05 44 30 23 91](tel:0544302391)
et sante23@creuse.fr

Préserver le maillage vétérinaire rural

Adopté en septembre 2022, le “Plan Vétos 23” répond à la menace du manque de vétérinaires qui pèse sur les territoires ruraux d'élevage. Construit avec le Syndicat national des vétérinaires, la Chambre d'Agriculture, l'Ordre des vétérinaires d'exercice libéral et les écoles vétérinaires, il propose aux étudiants des aides aux stages (indemnités de déplacement et de logement), des indemnités d'études assorties d'un engagement réciproque, et un accompagnement personnalisé sur l'ensemble du parcours. Premier résultat concret : plusieurs installations déjà actées sur le territoire. Si vous identifiez sur votre commune ou votre canton un cabinet vétérinaire fragilisé, un maître de stage en recherche d'étudiants ou un projet d'installation, contactez le guichet unique.

CONTACT ▶ [05 44 30 23 91](tel:0544302391)
et vetos23@creuse.fr

Annuaire du Département

**Les coordonnées essentielles
à garder à portée de main !**

Une adresse postale unique

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

4 place Louis Lacrocq - BP 250 - 23011 GUÉRET Cedex

05 44 30 23 23

Sites Internet : www.creuse.fr - www.esprit-creuse.fr

État des routes en temps réel sur InfoRoute 23 : www.inforoute23.fr

CABINET DE MADAME LA PRÉSIDENTE

presidente@creuse.fr - **05 44 30 23 88**

MAISONS DU DÉPARTEMENT - ACTIONS SOCIALES

Aubusson – 05 55 67 72 00

Auzances – 05 55 83 70 00

Bourganeuf – 05 87 80 90 00

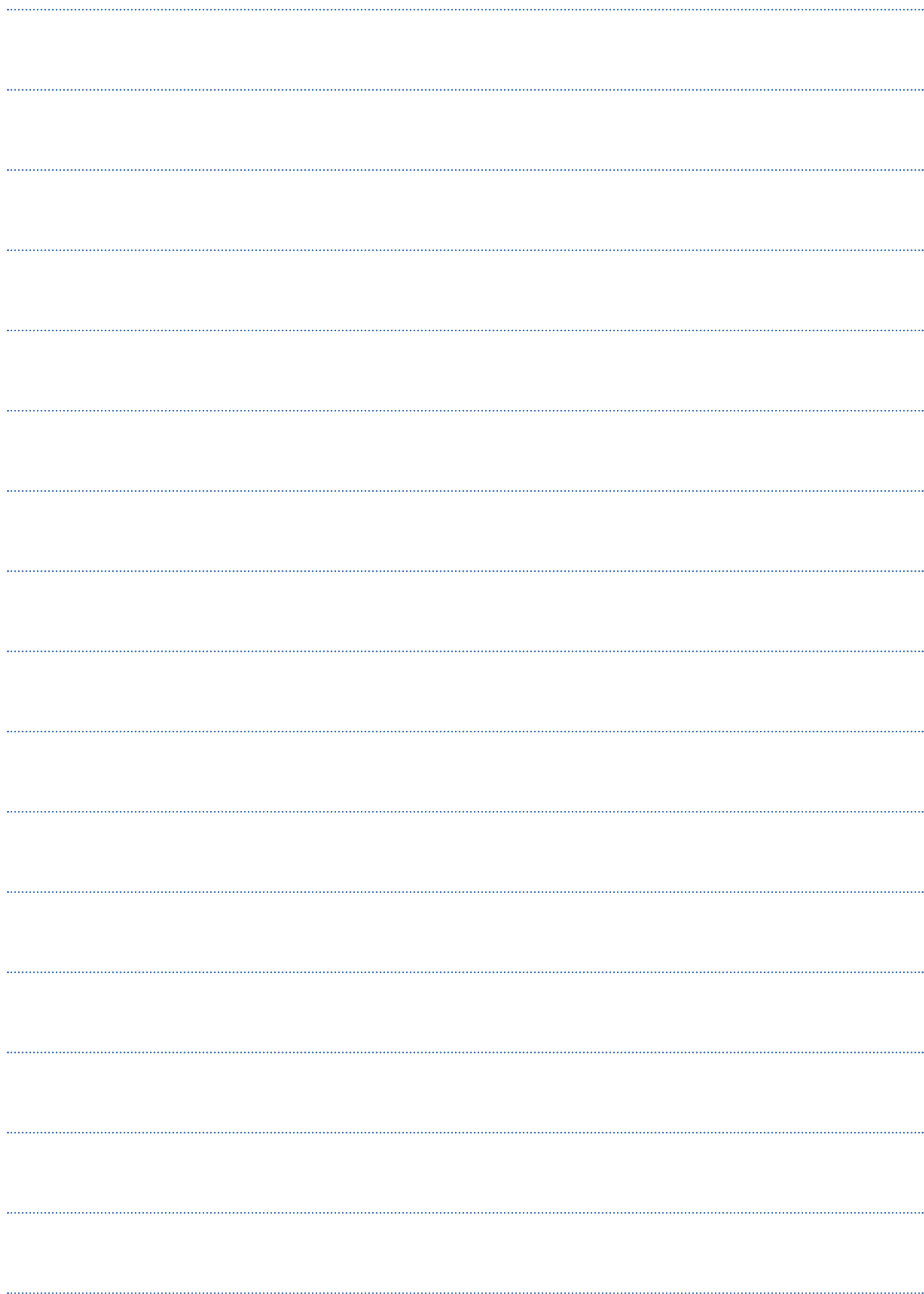
Boussac – 05 87 80 90 90

Guéret – 05 44 30 25 40

La Souterraine – 05 55 63 93 00



- Centre de Promotion en Santé Sexuelle : **05 44 30 26 32**
- Service transports des élèves handicapés : **05 44 30 26 35**
- Maison départementale de l'autonomie : **05 44 30 28 28**
- Coordination attractivité - Conseil départemental de la Creuse :
05 44 30 29 60 et **05 44 30 28 91**
- Chargé de mission Santé : **05 44 30 23 91**
- Bibliothèque départementale de la Creuse : **05 44 30 26 26**
- Archives départementales de la Creuse : **05 44 30 26 50**
- Creuse Tourisme : **05 55 51 93 23**
- Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse : **05 55 52 75 75**
- Creuse Habitat : **05 87 80 90 30**
- Creusalis (Logement) : **05 55 51 95 50** - www.creusalis.fr
- Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) : **05 44 30 27 56**
- Laboratoire Départemental d'Analyses de la Creuse (LDA23) : **05 55 81 87 30**



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA CREUSE**

4 place Louis Lacrocq - BP 250

23011 GUÉRET Cedex

Tél. 05 44 30 23 23

